

## **AVIS DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT N° 311-2026**

#### **ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La population est avisée que le règlement n°311-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci, remplaçant le règlement n°264-2022, a été adopté par le conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces le 14 avril 2026.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 672, boul. Saint-François à Lac-des-Écorces, et ce, du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 16h et le vendredi de 8h à 12h, de même que sur le site internet de la municipalité au [www.lacdesecorces.ca](http://www.lacdesecorces.ca).

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 24 avril 2026.



Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement n° 311-2026, en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité, le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 24<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



Nathalie Labelle  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe